



Rapport annuel 2022
Article 29 de la Loi Energie & Climat

1.	Glossaire.....	3
2.	INTRODUCTION & CONTEXTE	4
3.	PRESENTATION DE LA SOCIETE DE GESTION	5
3.1.	Notre histoire.....	5
3.2.	Nos valeurs	5
3.3.	Notre gamme.....	5
4.	DEMARCHE GENERALE DE L'ENTITE	6
4.1.	Présentation résumée de la démarche générale de l'entité sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG), et notamment dans la politique et stratégie d'investissement.....	6
4.2.	La politique d'exclusions	7
4.3.	Le Suivi et la gestion des controverses.....	7
4.4.	Intégration ESG	7
4.5.	Contenu, fréquence et moyens utilisés par l'entité pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement.....	8
4.6.	Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et de l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, et la part globale , en pourcentage, des encours sous gestion prenant en compte des critères ESG dans le montant total des encours gérés par l'entité.....	9
4.7.	Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG, ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci.....	10
5.	LA STRATEGIE 2023-2024	10

1. Glossaire

ESG : Constituant les trois piliers de l'analyse extra-financière, les critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) permettent d'évaluer la prise en compte des enjeux de développement durable dans la stratégie des entreprises.

ISR : L'investissement socialement responsable (ISR) désigne la prise en compte de facteurs dits "extra-financiers" dans les décisions d'investissements. Il s'agit pour les investisseurs responsables de concilier la performance économique avec les critères ESG.

LEC : Loi Transition Energétique pour la Croissance Verte Publiée au Journal Officiel du 18 août 2015, cette loi vise à contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et à la préservation de l'environnement, ainsi que de renforcer son indépendance énergétique tout en offrant à ses entreprises et ses citoyens l'accès à l'énergie à un coût compétitif

RSE : La Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) consiste à mettre en œuvre des mesures pour respecter les enjeux du développement durable. La RSE est donc le fait, pour un acteur économique, d'être économiquement viable, d'avoir un impact positif sur la société mais aussi de mieux respecter l'environnement.

SFDR : Le Règlement "Sustainable Finance Disclosure Regulation" (SFDR) est entré en vigueur le 10 mars 2021. Visant à établir le premier standard européen de publication d'informations en matière de durabilité, il impose aux entreprises de publier des données sur la manière dont elles intègrent ou non l'ESG.

2. INTRODUCTION & CONTEXTE

En France, dans la continuité des travaux de la Commission Européenne, la loi Energie & Climat (LEC) publiée au Journal officiel du 9 novembre 2019 vise un objectif de « neutralité carbone » en 2050 à travers un ensemble de mesures : fermeture des quatre dernières centrales à charbon d’ici 2022, création du Haut conseil pour le climat, réforme de l’autorité environnementale, rénovation énergétique des logements « passoires thermiques » ...

Son article 29 en particulier, vient clarifier les devoirs et responsabilités des acteurs financiers en matière de transparence. Il s’inscrit à la fois dans la continuité de l’article 173 de la LTE et comme la transcription du règlement Disclosure en loi française. En pratique, il modifie l’article L. 533-22-1 du code monétaire et financier (« CMF »), mais également le Code des assurances, le Code de la mutualité et le Code de la Sécurité Sociale.

L’article 29 impose ainsi aux sociétés de gestion de communiquer sur la prise en compte dans leur stratégie d’investissement des critères environnementaux, sociétaux et de qualité de gouvernance (ESG), et sur les moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique. Les modalités d’application ont été précisées par décret.

Ce document constitue la réponse d’Octo AM aux exigences de l’article 29 de la Loi Energie & Climat pour l’année 2022.

Compte-tenu de sa taille, la société de gestion est soumise aux exigences de l’article 1 du point 3 de l’article 1er du Décret, concernant la **démarche générale de l’entité**.

3. PRESENTATION DE LA SOCIETE DE GESTION

Filiale du groupe Cyrus depuis 2021, Octo AM gère des fonds d'investissements obligataires à dominante value.

Fort de dix ans d'expérience de gestion dans toutes les configurations de marché, Octo AM est une société de gestion spécialiste de la gestion obligataire Value en France.

3.1. Notre histoire

2022	●	Lancement du fonds Octo Rendement 2028
2022	○	Obtention du Label ISR pour Octo Crédit Court Terme
2022	○	Référencement des fonds Octo en Suisse et lancement des parts S en CHF
2021	○	Octo AM et Amplegest rejoignent le groupe Cyrus Conseil
2020	○	Lancement du fonds Octo Rendement 2025
2018	○	Octo AM rejoint le groupe Amplegest et gère 200M€ d'encours
2016	○	Lancement du fonds Octo Crédit Value
2015	○	Lancement du premier fonds dédié
2011	○	Création d'Octo AM et lancement des premiers fonds
2010	○	Lancement du projet Octo AM au sein du Groupe Octo
2000	○	Octo Finances devient indépendant
1995	○	Lancement du pôle d'analyse crédit
1991	○	Création du broker Octo Finances

3.2. Nos valeurs



3.3. Notre gamme

Au 31/12/2022, la gamme de fonds ouverts gérés par OCTO AM est la suivante :

- ✓ **OCTO Crédit ISR Court Terme**
- ✓ **OCTO Crédit Value**
- ✓ **OCTO Rendement 2025**
- ✓ **OCTO Rendement 2028**
- ✓ **CS Patrimoine**

La société gère également des fonds dédiés, sur-mesure et des mandats.

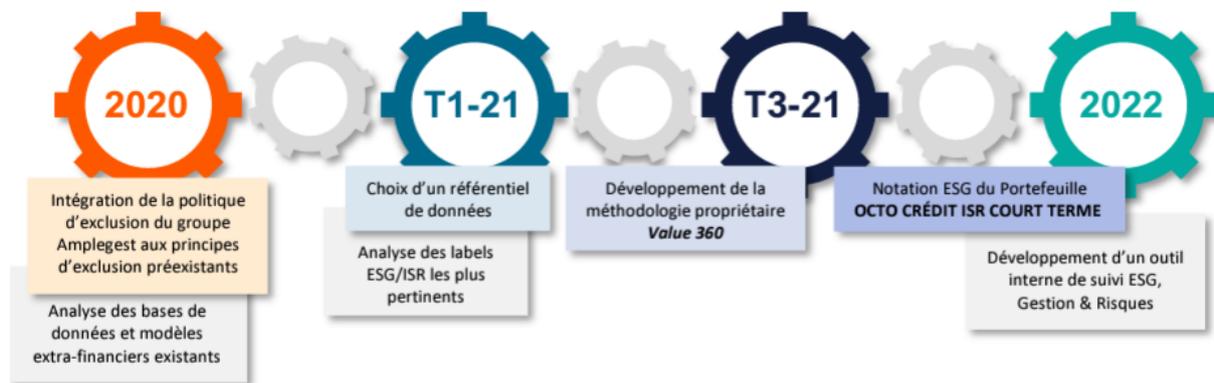
4. DEMARCHE GENERALE DE L'ENTITE

4.1. Présentation résumée de la démarche générale de l'entité sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG), et notamment dans la politique et stratégie d'investissement

HISTORIQUE DE LA DÉMARCHE D'INVESTISSEUR RESPONSABLE D'OCTO AM

Depuis qu'elle a rejoint le groupe Amplegest en 2018, OCTO AM a fait des valeurs de Courage, Cohérence et Symétrie des attentions du groupe la pierre angulaire de son développement. Elles ont nourri son approche d'investisseur responsable comme elles ont présidé à la formalisation de celle du groupe Amplegest.

Octo AM a développé progressivement depuis son lancement une politique d'investissement responsable qui s'est affinée, structurée et documentée au fil du temps. Après avoir procédé à une analyse des bases de données et modèles d'évaluation extra-financiers existants en 2020, puis défini ses référentiels de données dans les premières semaines de 2021, OCTO AM a travaillé au développement d'une méthodologie d'analyse et d'intégration des critères extra financiers qui soit adaptée aux spécificités de l'univers obligataire, un modèle propriétaire fondé sur un principe de transparence, construit autour de données essentiellement quantitatives et enrichi par un dialogue constant avec les différents émetteurs qui appartiennent à son univers d'investissement : le modèle Value 360.



Si l'exclusion est prise en compte dans la gestion de tous les fonds de l'entité, la prise en compte de critères exclusivement ESG dans la politique et stratégie d'investissement concernant le fonds OCCT est organisée autour de 3 axes :

4.2. La politique d'exclusions

La Politique d'exclusion permet d'atténuer les risques liés aux facteurs ESG. Elle a pour objectif d'exclure de l'univers d'investissement de la société certains émetteurs du fait de leurs activités qui présentent généralement le risques le plus importants en matière de durabilité, et s'applique à l'ensemble des fonds gérés par Octo AM.

Octo AM a ainsi choisi d'exclure de son univers d'investissement :

- Les entreprises actives dans la production d'armements controversés et non conventionnel, ainsi que celles soupçonnées de violation grave et/ou répétée des principes du Pacte Mondial des Nations Unies.
- Au-delà de ce socle, Octo AM applique également des **exclusions sectorielles**. En particulier, les secteurs du Tabac, du Charbon et des Jeux d'argent et de hasard sont également exclus de l'univers d'investissement.
- Par ailleurs, une politique d'exclusion renforcée est appliquée spécifiquement au fonds **OCTO Crédit ISR Court Terme**, par la prise en compte des travaux de l'organisation à but non-lucratif Urgewald (Listes Global Coal Exit et Global Oil & Gas Exit) dans le processus de réduction d'univers qui en constitue le fondement.

https://www.pitchme-am.com/system/octo/ckeditor_assets/attachments/257/20_-_politique_d_exclusion.pdf

4.3. Le Suivi et la gestion des controverses

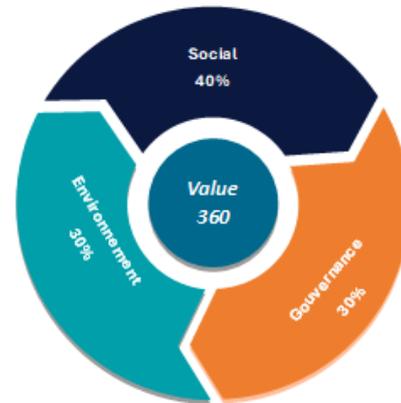
Les équipes d'OCTO AM, assurent un suivi et une analyse régulière des controverses liées aux problématiques ESG qui pourraient affecter les portefeuilles d'investissement de la société. Chaque controverse identifiée est soigneusement analysée en termes d'impacts potentiels, le résultat de cette analyse étant présenté, discuté et évalué avec l'ensemble de l'équipe de gestion, pour implémentation immédiate dans l'ensemble des stratégies d'investissement.

4.4. Intégration ESG dans le fonds OCCT

OCTO AM a développé en 2022 un modèle propriétaire d'analyse ESG des entreprises, le **modèle Value 360**, autour des trois piliers classiques de l'ESG intégrant plus d'une trentaine de critères, avec pour objectif d'offrir la visibilité la plus objective possible du positionnement d'un émetteur au regard des risques et opportunités générés par les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance des temps présents.

Il s'agit d'un modèle propriétaire de notation fondé sur un principe de transparence, construit autour de données essentiellement quantitatives et enrichi par un dialogue constant avec les différents émetteurs appartenant à son univers d'investissement.

Le modèle prend en compte l'ensemble des dimensions, financières et extra-financières qui sont susceptibles d'influer sur la trajectoire d'un émetteur dans la construction de scénarios Value.



Les critères pris en compte dans le cadre du modèle Value 360 relèvent de 9 grands thèmes d'investissement :

- L'analyse du pilier environnement repose sur l'évaluation des risques et opportunités environnementaux auxquels sont exposés les émetteurs au travers : i. de leur intensité/empreinte carbone et de leur impact environnemental hors carbone ; ii. des risques que la transition climatique fait peser sur leurs activités ; iii. à terme (cf. page suivante) de la comptabilité de leur profil d'activité avec la taxonomie mise en place par l'Union européenne.

- L'analyse du pilier social renvoie en particulier à l'évaluation : i. des engagements des émetteurs en matière de protection des droits fondamentaux de leurs salariés, prestataires et salariés de leurs fournisseurs ; ii. de leurs efforts en matière de développement du capital humain et de préservation de la santé et de la sécurité de leurs salariés & prestataires ; iii. à terme (cf. ci-dessous) pour intégrer une dimension de génération d'externalités positives, de leur contribution à la satisfaction de l'agenda 2030 des Nations Unis (Sustainable Development Goals)

- L'analyse du pilier Gouvernance repose sur une analyse du positionnement des émetteurs en termes de qualité relative de leurs instances dirigeantes, de leurs actions en matière de lutte contre la corruption et l'attention qu'ils portent à la transparence de leur communication(s), qu'elles soient financières ou non, ainsi qu'en termes de rémunération de leurs dirigeants.

A compter du 25 juillet 2022, Octo Asset Management a choisi, dans le cadre de la gestion ISR déployée dans le fonds OCTO Crédit ISR Court Terme, de mettre l'accent sur les impératifs de réduction de gaz à effet de serre (E), favoriser l'engagement des entreprises en matière de réalisation des objectifs de développement durable de l'agenda 2030 de l'ONU (DH), ainsi qu'en matière d'égalité femme-homme (S) et œuvrer dans le sens d'un développement plus poussé des logiques de « capitalisme des parties prenantes » (Stakeholder Capitalism) (G).

4.5. Contenu, fréquence et moyens utilisés par l'entité pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement

La formalisation de cette démarche en externe a pour but la sensibilisation et la promotion des logiques ISR/ESG auprès des investisseurs, prospects et partenaires de la société. Elle s'appuie sur une collaboration active de l'équipe ESG de la société avec les équipes de marketing et de vente – afin que soit transmise à chacun de ces interlocuteurs, l'information la plus exhaustive, la plus claire et la plus pertinente sur l'ensemble de ses initiatives et de sa démarche ISR – et passe principalement par plusieurs vecteurs :

- ✓ La documentation réglementaire Prospectus et DIC

- ✓ Le rapport annuel

- ✓ Les documents commerciaux

- ✓ Les reporting ESG

- ✓ Une section dédiée à l'« investissement responsable/ESG » du site internet de la société (www.octo-am.com/investissement-responsable), regroupant l'ensemble des éléments relatifs au modèle propriétaire Value 360, les initiatives et la démarche ISR d'OCTO AM ;

- ✓ Des présentations à intervalle régulier, en collaboration avec l'équipe commerciale, de la démarche d'investisseur responsable de la société aux clients.

- ✓ Un code de transparence couvrant les politiques ESG et le fonds OCTO Crédit ISR Court Terme (https://www.pitchme-am.com/system/octo/ckeditor_assets/attachments/213/1_-_code_de_transparence.pdf).

*4.6. **Liste** des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et de l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, et la **part globale**, en pourcentage, des **encours sous gestion prenant en compte des critères** ESG dans le montant total des encours gérés par l'entité*

En 2022, OCTO AM a entrepris le processus de labellisation du fonds OCTO Crédit ISR Court Terme qui a obtenu le label ISR en juin 2022. Dans la gamme OCTO AM, seul le fonds OCTO Crédit ISR Court Terme est classé article 8 selon la classification SFDR.

Le reste de la gamme, ainsi que la gestion dédiée est ainsi classée « article 6 » au 31/12/2022.

Article SFDR	Nombre de produits	Actifs sous gestion au 31/12/2022 (Mios€)	Actifs sous Gestion au 31/12/2022 (%)
		358,2	100,00%
Fonds ouverts			
Article 6	3	221,7	61,89%
Article 8	1	110,9	30,96%
Solutions dédiées			
Article 6	1	25,6	7,15%

Une réflexion est entamée dans le cadre des objectifs 2023 pour passer tout ou partie du reste de la gamme d'OPC en article 8 (cf. point 5 « stratégie 2023-2024 »).

4.7. Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG, ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci



Le fonds OCTO Crédit ISR Court Terme a obtenu le label ISR en juin 2022.

5. LA STRATEGIE 2023-2024

Consciente du caractère évolutif de l'ESG, OCTO AM a fait le choix d'inscrire son engagement ISR dans une démarche dynamique à même :

- ✓ D'intégrer les évolutions à venir, non seulement des attentes sociétales, législatives et réglementaires en matière d'ESG, mais du corpus de connaissances scientifiques ;
- ✓ D'accompagner les entreprises et les influencer afin d'accroître la matérialité et la pertinence de leur engagement social et environnemental (autant que le permet la position d'investisseur obligataire propre à OCTO AM).

Compte-tenu de cette situation et de la complexité toujours croissante des exigences réglementaires concernant l'ESG, et son souhait de continuer sur sa dynamique dans l'investissement durable, OCTO AM a fait réaliser un audit par un cabinet extérieur spécialisé en juin 2023 afin de :

- Poser un diagnostic sur les objectifs, les méthodologies et les moyens existants,

- L'accompagner dans ses réflexions sur la mise en place d'une stratégie moyen-terme.

Au-delà des éléments de conformité réglementaire, OCTO AM a ainsi prévu de :

- Formaliser les process de gestion des fonds afin de permettre une classification en produits « **article 8** » au sens de SFDR (avec un positionnement « sans investissement durable »), et une **communication réduite** au sens de la Doctrine AMF 2020-03.
- Mettre en place l'organisation appropriée en termes de comités, de suivi et de contrôle.

Le suivi et le compte-rendu sur ces différents points sera fait de façon transparente dans le rapport article 29 portant sur l'exercice 2023, publié en juin 2024.